



100 % libres
...100 % vous !

Consultation sur le projet de nouvel encadrement des aides d'état à l'appui du Clean Industrial Deal (CIASF)

Observations Générales

La CFE Énergies prend acte de la consultation sur le projet de nouvel encadrement des aides d'État à l'appui du Clean Industrial Deal (CIASF) à la suite de l'adoption de la communication sur le "Clean Industrial Deal" le 26 février 2025.

En tant que première organisation syndicale représentative de l'encadrement et seconde pour l'ensemble des salariés des entreprises des Industries Électriques et Gazières, notamment dans des entreprises telles qu'EDF, ENGIE, ENEDIS ou RTE, la CFE Énergies souhaite apporter sa contribution, guidée par sa vision d'une construction européenne de l'énergie qui assure la décarbonation, l'autonomie stratégique, une transition socialement juste, la sécurité des approvisionnements et des infrastructures essentielles, tout en respectant le principe de neutralité technologique bas carbone.

Nous sommes persuadés que la politique énergétique européenne doit être basée sur le pragmatisme et le réalisme, en mettant au cœur des choix énergétiques les enjeux de sécurité d'approvisionnement mais aussi de souveraineté des états et d'autonomie stratégique dans toutes leurs composantes.

La CFE Énergies soutient la mise en place d'un nouveau cadre pour les aides d'État dans le cadre du "Clean Industrial Deal", indispensable pour renforcer la compétitivité industrielle européenne face aux transitions en cours. Cependant, nous appelons à une approche plus globale et pragmatique, qui dépasse une focalisation exclusive sur les énergies renouvelables intermittentes. Il est essentiel que ce nouveau cadre repose sur le principe de neutralité technologique entre les solutions bas carbone. Une politique climatique efficace et soutenable doit reconnaître la diversité des leviers de décarbonation, et valoriser, à ce titre, l'ensemble des filières bas carbone.

Pour la CFE Energies, une pleine égalité de traitement, dans le nouveau cadre, entre l'ensemble des technologies durables au sens de la taxonomie européenne, et en particulier entre production d'énergie nucléaire et l'ensemble des autres formes d'énergie bas carbone, notamment renouvelables est indispensable.

Il est aussi crucial que cet encadrement soutienne activement les capacités d'investissement des entreprises énergétiques européennes pour assurer, non seulement la décarbonation, mais aussi la modernisation des infrastructures existantes, et le développement de nouvelles capacités de production bas carbone pilotables. La CFE Énergies met en garde contre une approche basée sur les objectifs de moyens au détriment des objectifs de résultats, soulignant que la diversité des situations nationales (histoire, atouts géographiques, nécessités géostratégiques, spécialisations économiques) doit être respectée, conformément au principe de subsidiarité.

De plus, cet encadrement doit impérativement prendre en compte les impératifs de réindustrialisation de l'Europe et la nécessité de réduire nos dépendances stratégiques, notamment en matière

d'approvisionnement en minerais et métaux critiques nécessaires aux technologies de la transition énergétique. La CFE Énergies alerte sur le risque de passer d'une dépendance aux énergies fossiles importées à une dépendance essentiellement chinoise pour ces matériaux. Un soutien aux filières de réparation, de valorisation et de retraitement de ces matières premières est également essentiel.

Enfin, la dimension sociale de la transition énergétique doit être intégrée, en assurant la sauvegarde de l'activité économique, la défense des emplois et la prise en compte des difficultés croissantes de la population européenne face à la hausse des prix de l'énergie.

Aide pour accélérer le déploiement des énergies renouvelables

Veillez fournir tout commentaire spécifique à la section 4.1 du projet d'encadrement ("Régimes d'aide visant à accélérer le déploiement des énergies renouvelables")

La réussite de la transition énergétique repose sur une approche cohérente et systémique du système électrique. Soutenir uniquement le développement des énergies renouvelables, sans considérer leur intégration au réseau, revient à négliger les réalités techniques et économiques de la transition. Cela compromet également la stabilité et la fiabilité des réseaux électriques, qui constituent la pierre angulaire d'un système cohérent. La CFE Énergies estime que la transition énergétique, fondée sur une électrification croissante dans les années à venir, doit avant tout intégrer la question de la résilience des réseaux électriques, tant au niveau national qu'en matière d'interconnexions. L'augmentation de la part des énergies intermittentes comme le solaire et l'éolien pose des défis importants en matière de stabilité des réseaux, de sécurité d'approvisionnement et de maîtrise des coûts qui doivent être prises en compte dans la définition du meilleur mix énergétique.

Afin que ces énergies expriment tout leur potentiel, il est indispensable de prévoir, en parallèle, les investissements nécessaires dans les infrastructures, le stockage, et plus particulièrement les moyens pilotables bas carbone.

À cet égard, le nucléaire jouent un rôle essentiel, en garantissant un socle de production stable et décarbonée indispensable à la sécurité, à la souveraineté énergétique. L'énergie nucléaire doit être pleinement reconnue dans ce nouveau cadre, de la même manière que les énergies renouvelables, et disposer de toutes aides nécessaires pour accélérer son déploiement. Le nucléaire est rentré dans une nouvelle phase d'investissement. Les énergies renouvelables ont été soutenues par l'état avec les moyens nécessaires et un cadre pour qu'elles arrivent à maturité. Ainsi en France il est prévu que les dépenses annuelles de soutien aux renouvelables puissent dépasser 12 milliards d'euros par an (scénario prix bas) au début des années 2030. Il est essentiel aujourd'hui que l'Etat soutienne le nucléaire en prenant en compte les caractéristiques de ses cycles d'investissement (longs, avec des cash-flow négatifs sur plus de 15 ans), et ses profils de risque spécifiques et que le CISAF fournisse un cadre adapté à ce soutien.

En fonction de l'importance des énergies variables intermittentes, des moyens supplémentaires de pointe faisant par exemple appel au gaz bas carbone ou CCU(S) devront être mis en place et leur coût intégré. Le gaz bas carbone constitue un moyen de production tout aussi intéressant dont la flexibilité pour les périodes de pointes constitue un atout majeur. Le développement des STEP est également une solution qui doit être soutenue, notamment par un cadre enfin reconnu pour la production hydraulique.

Enfin, concernant les Cfd, nous tenons à attirer l'attention sur le bénéfice très théorique de cette proposition qui s'avère en total écart avec la réalité physique et électrique qui doit être prise en compte. Ce mécanisme exacerberait les problèmes de prix négatifs et la production d'énergie électrique de manière excédentaire et inopportune. Seuls les producteurs auraient un intérêt à signer un Cfd ou un PPA.

Veillez faire part de vos commentaires sur la section 4.2 du projet d'encadrement ("Aide aux régimes de soutien à la flexibilité pour les énergies non fossiles")

La CFE Énergies salue la décision de n'instaurer aucune discrimination à l'égard de tout type de technologie non fossile. Un soutien public, par le biais d'investissements ambitieux dans les énergies non fossiles peut véritablement dynamiser les filières industrielles à l'intérieur de nos frontières. Ces investissements ne doivent pas aider d'opérateurs privés sans disposer d'engagements clairs en matière d'emplois qualifiés pérennes sur leurs territoires.

De plus, il est important de considérer le rôle potentiel des infrastructures gazières existantes et futures pour le développement et le transport des gaz renouvelables et bas carbone, y compris l'hydrogène, comme vecteurs de flexibilité pour l'ensemble du système énergétique. Les investissements dans ces infrastructures doivent également être pris en compte dans les régimes de soutien à la flexibilité.

Par ailleurs, pour réduire l'empreinte carbone — notamment dans les procédés générant des émissions de CO₂ inévitables — il est essentiel de mettre en œuvre des moyens de captage, avec le soutien des industries gazières pour assurer leur transport, leur stockage, voire leur réutilisation dans d'autres processus de transformation. Une telle approche systémique et intégrée nous paraît indispensable.

Enfin, les dispositifs de soutien à la flexibilité doivent également pleinement intégrer le rôle stratégique des stations de transfert d'énergie par pompage (STEP).

Ces dispositions peuvent représenter une véritable opportunité pour accélérer la transition énergétique, dynamiser nos filières industrielles et renforcer la flexibilité du système, à condition qu'elles soient orientées vers l'intérêt général. La CFE Énergies demande que l'investissement public serve à créer des emplois durables, renforcer les services publics de l'énergie, protéger les consommateurs, et garantir une régulation forte.

Veillez fournir tout commentaire spécifique à la section 4.3 et à l'annexe I du projet d'encadrement ("Aide aux mécanismes de capacité suivant un modèle cible")

La CFE Énergies soutient la mise en place de mécanismes de capacité visant à garantir une capacité de production électrique suffisante. Elle salue par ailleurs la visibilité donnée aux industries à travers l'autorisation sur 10 années, permettant un signal positif aux investisseurs.

Ces mécanismes doivent offrir une visibilité d'investissement à long terme pour toutes les technologies bas carbone pertinentes et éviter de créer des distorsions de concurrence en favorisant indûment certaines technologies au détriment d'autres. Le principe de neutralité technologique doit guider la conception de ces mécanismes afin de garantir un mix énergétique optimal au service de la décarbonation, de la sécurité d'approvisionnement et de la maîtrise des coûts complets de chaque filière. Il en va de la compétitivité de nos industries et du pouvoir d'achat des ménages.

5. Aide au déploiement de la décarbonation industrielle

La CFE Énergies soutient fermement les dispositifs d'aide destinés à accélérer la décarbonation de l'industrie. Il est essentiel de maintenir et de renforcer l'ancrage industriel en Europe, tout en préservant des emplois de qualité sur l'ensemble de la chaîne de valeur. Nous appelons à une approche technologiquement neutre, reposant sur le recours aux solutions bas carbone les plus efficaces et immédiatement disponibles, en tenant compte des spécificités de chaque État, de ses territoires, des infrastructures existantes ainsi que des coûts complets associés à chaque filière. Ces opportunités pour nos outils industriels doivent servir de référence à la relocalisation de toute la chaîne de valeur. Enfin, cette situation doit pouvoir servir à la montée en compétence des salariés.

S'agissant de l'hydrogène, la CFE Énergies souligne le potentiel stratégique de l'hydrogène bas carbone, produit par différentes méthodes, notamment par électrolyse alimentée par de l'électricité d'origine nucléaire. Les dispositifs de soutien ne doivent pas, au nom d'une certaine conception de la neutralité technologique, exclure certains types d'hydrogène bas carbone, indispensables à la décarbonation de secteurs industriels clés. Ces solutions contribuent à la sécurité d'approvisionnement tout en valorisant des capacités de production existantes à très faible empreinte carbone.

Par ailleurs, la définition d'un seuil minimal d'hydrogène renouvelable, fondé sur la part moyenne d'électricité renouvelable dans le mix de chaque État membre, risquerait de pénaliser injustement les pays disposant d'un mix électrique majoritairement nucléaire et déjà largement décarboné. Une telle approche apparaît en décalage avec les objectifs climatiques du paquet Fit for 55 et tend à ne pas respecter le principe de neutralité technologique au bénéfice de certains pays.

S'agissant de la présomption d'émissions indirectes nulles pour les projets d'électrification, la CFE Énergies considère qu'elle ne peut être pertinente que si l'électricité utilisée provient majoritairement de sources bas carbone. Dans les pays où le mix électrique reste fortement carboné, une telle présomption serait inappropriée et ne reflèterait pas fidèlement l'impact réel sur les émissions de gaz à effet de serre. Il serait donc plus cohérent de fonder l'analyse sur l'intensité carbone réelle du mix électrique, qu'il soit national ou européen, afin d'assurer une évaluation environnementale rigoureuse et juste.

Aide visant à garantir une capacité de production suffisante dans le domaine des technologies propres

La CFE Énergies estime qu'il est essentiel que la liste des "technologies propres" visée au point (122) inclue l'ensemble des technologies bas carbone pertinentes pour la transition énergétique, y compris celles liées à la filière nucléaire (fabrication de composants, combustible, gestion des déchets, etc.) et aux infrastructures énergétiques nécessaires à leur déploiement. Nous considérons que ne pas inclure l'ensemble de la filière nucléaire dans les technologies propres soutenues serait une erreur stratégique qui nuirait à l'autonomie énergétique et industrielle de l'Europe et irait à l'encontre du principe de neutralité technologique.

Nous plaignons pour un alignement du champ d'application de l'aide sur une définition large qui soutienne la souveraineté industrielle européenne dans le domaine de l'énergie bas carbone et réduise les risques de dépendances extra-européennes en matière d'approvisionnement.

Enfin, nous tenions à rappeler que la décorrélation des capacités de production et des réseaux de transport correspondants, est une erreur stratégique. Le système énergétique doit être vu dans sa globalité.

Aide visant à réduire les risques liés aux investissements privés

Pour la CFE Énergies ces aides sont cruciales pour mobiliser les capitaux privés nécessaires à la modernisation et au développement des infrastructures de production d'énergie bas carbone, des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz, et des infrastructures de stockage, qui sont essentielles pour la réussite de la transition énergétique et la garantie de la sécurité d'approvisionnement à long terme.

Compte tenu de la nature fortement capitalistique et de la durée des investissements, les risques sont souvent élevés, notamment en raison des incertitudes réglementaires et de marché. Dans ce contexte, le soutien public joue un rôle déterminant pour réduire ces risques, lever les freins à l'investissement et favoriser l'engagement du secteur privé dans des projets structurants pour l'avenir énergétique de l'Europe.

Cependant, nous estimons que ces fonds peuvent devenir une porte d'entrée à une financiarisation accrue du secteur de l'énergie, au détriment des missions de service public et de l'intérêt général. Nous alertons cependant sur le fait que ces aides publiques ne doivent pas servir à financer la privatisation de secteurs stratégiques tel que l'énergie, ni à couvrir les pertes d'acteurs financiers sans aucune condition sociale.

La transition énergétique doit rester un projet d'intérêt général, piloté dans le respect du service public, de l'emploi et du dialogue social.

Observations générales

La CFE Énergies réaffirme son attachement à une politique européenne de soutien aux investissements énergétiques fondée sur les principes de neutralité technologique, de souveraineté énergétique et industrielle, de sécurité d'approvisionnement, de résilience des infrastructures et de justice sociale dans la transition énergétique. La CFE Énergies appelle à un encadrement des aides d'État qui :

- Repose sur la neutralité technologique entre toutes les filières bas carbone, y compris le nucléaire,
- Renforce la souveraineté énergétique et industrielle européenne,
- Garantisse la sécurité d'approvisionnement à long terme,
- Contribue à la correction des dysfonctionnements du marché de l'électricité,
- Intègre pleinement la dimension sociale de la transition, en tenant compte des intérêts des salariés et du pouvoir d'achat des consommateurs.

Elle plaide pour des mécanismes de soutien qui offrent une visibilité à long terme pour les investisseurs, en particulier dans les projets à forte intensité capitalistique comme les infrastructures de production, les réseaux et le stockage. Ces mécanismes doivent permettre une évaluation rigoureuse des solutions bas carbone sur la base de leur efficacité, de leur empreinte carbone réelle, de leur disponibilité, des infrastructures déjà existantes et des coûts complets associés.

La CFE Énergies défend également une approche technologiquement ouverte de la décarbonation industrielle, incluant l'hydrogène bas carbone, la géothermie, les gaz décarbonés et les solutions de captage, de stockage et de valorisation du CO₂. Elle alerte contre toute approche qui, au nom d'objectifs partiels ou de définitions restrictives, conduirait à exclure certaines technologies bas carbone pourtant essentielles à la réussite de la transition.

L'encadrement des aides d'État doit aussi reconnaître la diversité des situations nationales et respecter le principe de subsidiarité, afin de permettre à chaque État membre de construire un mix énergétique cohérent avec ses ressources, son histoire industrielle et ses infrastructures. Cela implique un traitement équitable entre les pays, y compris ceux dont le mix est déjà largement décarboné grâce au nucléaire.

La CFE Énergies insiste enfin sur le rôle déterminant du soutien public pour surmonter les incertitudes réglementaires et de marché, réduire les risques liés aux investissements de long terme, et accompagner le développement de filières stratégiques européennes, indispensables à la compétitivité et à l'autonomie du continent.

Convaincue que la transition énergétique ne pourra réussir que si elle est socialement juste, elle appelle à garantir des emplois durables et de qualité, à préserver l'activité économique sur le territoire européen, et à assurer un accès abordable à l'énergie pour tous les citoyens. L'implication pleine et entière des salariés du secteur dans cette transition est, pour la CFE Énergies, une condition sine qua non de sa réussite.